

Macot la Plagne

Compte rendu Conseil municipal

01 juillet 2013



Cérémonie du 14 juillet 2013. Monsieur le maire est entouré de monsieur Auguste Picollet, conseiller général du canton d'Aime, monsieur Georges Bérard, président de l'association des anciens combattants, de Marine Bonin, Hugo Arpin et Mathis Villié, jeunes écoliers ; ainsi que des représentants des anciens combattants, des sapeurs-pompiers de Plagne Centre, de la gendarmerie d'Aime et de la police municipale de Macot La Plagne.

CONSEIL MUNICIPAL DU 01 JUILLET 2013

Présents : M. Richard BROCHE, maire, Mme Sylvie MAITRE, adjointe, MM. Robert ASTIER, Bernard AUBONNET, adjoints

MM. David ALLEMOZ, Michel BORLET, Nicolas BRIANÇON MARJOLLET, Jean Luc BROCHE, Paul BROCHE, Jean Marie GERMAIN, Patrice MEREL, Pierre OUGIER, Joël OUGIER SIMONIN, Marin VIVET GROS, conseillers municipaux.

Excusés : M. René ALLAMAND, adjoint (pouvoir à M. Jean Marie GERMAIN), M. André BROCHE, adjoint (pouvoir à monsieur David ALLEMOZ), M. Laurent BOCH, conseiller municipal (pouvoir à M. Marin VIVET GROS), Mme Ginette CRÉTIER, conseillère municipale, M. Yves BRIANÇON, conseiller municipal

Monsieur David ALLEMOZ est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le maire demande si les conseillers municipaux ont des observations à formuler sur le compte rendu du conseil municipal du 06 mai 2013. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le maire demande l'accord du conseil municipal pour l'ajout de trois points à l'ordre du jour :

- Indemnités accompagnateurs séjours classes découverte
- Convention avec le club La Plagne Eaux Vives pour l'organisation d'une activité été sur le Lac Vert
- Convention avec Caradiboï pour la mise en place d'une activité de loisirs pour l'été 2013

Le conseil municipal approuve les modifications apportées à l'ordre du jour.

Affaires générales

1. CONVENTION À SIGNER AVEC LES FÊTES MUSICALES DE SAVOIE POUR L'ORGANISATION D'UN CONCERT

Monsieur le maire présente le concert organisé par les fêtes musicales de Savoie en l'église de Macot chef lieu le 13 août 2013 à 21h : Quatuor de violoncelles Rastelli, oeuvres de Moussorgsky, Fauré, Villa-Lobos et Piazzola.

Il indique que la participation de la commune pour ce concert s'élève à 2 000 euros pour un budget total de 3 500 euros.

Le concert est livré «clé en main» et le prix inclut tous les frais, charges sociales, transport, logement, etc... y compris la fourniture d'affiches et d'une banderole.

A ce titre, il est nécessaire de passer une convention avec les Fêtes musicales de Savoie.

Le conseil municipal approuve et autorise monsieur le maire à signer la convention présentée avec les Fêtes musicales de Savoie dans les conditions énoncées. (Votants : 17, pour : 17)

2. DESTINATION DES PRODUITS DE LA FORÊT COMMUNALE POUR 2013

Monsieur Jean Luc BROCHE rappelle que chaque année l'office national des forêts présente à la commune les coupes à asseoir en forêt communale. L'office national des forêts propose de marteler les coupes suivantes pour 2013 : parcelles 20, 2, 29, 26, pour un volume respectif de 500 m³, 70 m³, 100 m³ et 38 m³.

Monsieur Jean Luc BROCHE informe le conseil municipal que la parcelle 45 mise en vente à 9 300 euros au mois de juin n'a reçu aucune offre. Il explique que durant l'année 2012, les achats de bois ont été timides mais que le marché commence seulement à remonter.

Le conseil municipal demande à l'office national des forêts de bien vouloir procéder au martelage des coupes désignées ci-dessus et désigne comme garants de la bonne exploitation du bois, monsieur Jean-Luc BROCHE. (Votants : 17, pour : 17)

3. BAIL À TITRE PRÉCAIRE DE LOCAUX COMMERCIAUX

Monsieur le maire rappelle que la commune loue le local situé en rez de chaussée de l'ensemble immobilier cadastré section A n° 1155 (ancienne poste du chef lieu) à la société Webconcept, agence de communication et d'informatique. Cette société s'appelle aujourd'hui Créalp et il convient de passer un nouveau bail à titre précaire de 23 mois du 1er août 2013 au 30 juin 2015 en prenant en compte de la nouvelle dénomination. Il rappelle que le loyer mensuel hors charge s'élève à 250 euros TTC et qu'un dépôt de garantie de 500 euros est demandé.

Monsieur Joël Ougier Simonin suggère de proposer uniquement un bail d'un an au cas où d'autres personnes seraient intéressées.

Monsieur le maire répond qu'aucune autre demande pour louer ce local n'est parvenue en mairie.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer le bail précaire de 23 mois proposé ci-dessus dans les conditions énoncées avec la société Créalp. (votants : 17, pour : 17)

4. CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC ORANGE FRANCE

Madame Sylvie MAITRE présente la demande d'implantation d'équipements techniques nécessaires à l'exploitation de systèmes de radiocommunication avec les mobiles par la société Orange France. Le choix du lieu s'est porté sur la parcelle cadastrée n°1552 section N d'une surface de 18 m² située à proximité de la gare de télésiège de la Bergerie à Plagne Villages. Une convention d'occupation du domaine public est ainsi nécessaire. Cette dernière serait conclue pour une durée de douze ans et le montant de la redevance annuelle s'élèverait à 3 500 euros TTC, payable d'avance et révisable annuellement à la hausse selon un pourcentage fixe de 2% par an.

Le conseil municipal approuve la convention d'occupation du domaine public à passer avec la société Orange France dans les conditions énoncées. (Votants : 17, pour : 17)

Ressources humaines

1. RENOUVELLEMENT D'UN POSTE D'AUXILIAIRE DE VIE (AVS) ET D'UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION AVEC L'INSPECTION DE L'ÉDUCATION NATIONALE(IEN)

Madame Sylvie MAITRE, ne prenant pas part au vote, quitte la salle.

Afin de permettre la scolarisation d'un enfant handicapé en maternelle au groupe scolaire du chef lieu, monsieur le maire rappelle que depuis 2011, un poste d'auxiliaire de vie scolaire a été créé. Il convient de renouveler ce poste pour l'année scolaire 2013-2014 à raison de 12h effectives par semaine réparties sur 4 jours, soit 11 heures annualisées sur 10 mois congés et vacances scolaires inclus.

Il indique que la commune doit également signer une convention avec l'inspection de l'éducation nationale pour permettre ce renouvellement.

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN demande si la totalité du salaire de cet agent est pris en charge par la commune. Monsieur le maire répond que le conseil général de la Savoie participe à sa rémunération par le biais d'une subvention et qu'il convient ainsi de le solliciter.

Le conseil municipal décide de renouveler le poste cité ci-dessus, autorise monsieur le maire à signer la convention avec l'inspection de l'éducation nationale, et à solliciter la subvention correspondante auprès du conseil général de Savoie. (Votants : 16, pour : 16)

Finances

1. DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le maire présente la décision modificative n°1 au BP 2013. Il précise qu'elle est conforme aux décisions prises lors du conseil municipal informel finances du 10 juin dernier.

Cette décision modificative concerne le budget général et le budget annexe parking.

Monsieur Robert ASTIER tient à faire remarquer qu'une partie du budget fonctionnement de cette décision modificative (budget général) s'équilibre grâce aux dépenses non réalisées sur le déneigement de cet hiver.

Le conseil municipal approuve la décision modificative n°1 pour le budget général et le budget annexe parkings. (Votants : 17, pour : 17)

2. DEMANDE DE RECONDUCTION DE LA SUBVENTION CONCERNANT LES TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE SUR LE BÂTIMENT DE L'ÉCOLE À MACOT CHEF LIEU

Monsieur le maire rappelle les travaux de rénovation énergétiques réalisés sur le bâtiment du groupe scolaire de Macot chef lieu. Cette prestation pouvant bénéficier d'une aide de plusieurs organismes, monsieur le maire indique que le conseil municipal l'avait autorisé à solliciter une subvention auprès du Conseil général de la Savoie, du conseil régional Rhône Alpes et de l'Agence de l'Environnement et de la maîtrise de l'énergie. Afin de pouvoir prétendre au versement de ces aides, il y a lieu de demander la reconduction et le maintien de ces dernières.

Le conseil municipal sollicite la reconduction et le maintien des aides auprès du Conseil général de la Savoie, du Conseil régional Rhône Alpes et de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie la plus élevée possible. (Votants : 17, pour : 17)

3. AVENANT N°1 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LA MAISON DU TOURISME D'AIME-MACOT LA PLAGNE (MATO)

Monsieur Bernard AUBONNET, président de la MATO, quitte la séance afin de ne pas prendre part au vote.

A la demande de la trésorerie, monsieur le maire explique que le conseil municipal doit prendre un avenant à la convention d'objectifs et de moyens de la MATO afin de permettre le versement des acomptes mensuels sous forme d'avance le 20 du mois précédent. Un nouveau calendrier des versements va être mis en place sous forme de virement par anticipation.

Le conseil municipal approuve l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens de la MATO. (Votants :16, pour : 16)

Marchés publics

1. MARCHÉ CONCERNANT LA PRESTATION DE TRAITEMENT, D'ÉMISSION ET DE LIVRAISON DE TITRES-RESTAURANT POUR LA COMMUNE DE MACOT LA PLAGNE

Monsieur le maire rappelle que le titre restaurant est un titre de paiement servant à régler une partie du repas et qu'il représente une participation de l'employeur au déjeuner de ses salariés pendant leurs jours de travail. Le marché avec le prestataire Edenred (ticket restaurant) est arrivé à échéance à la fin du mois de juin 2013. Suite au marché lancé sous forme de procédure adaptée, la commission d'appel d'offres propose de retenir l'offre du Groupe Chèque déjeuner pour un montant global annuel estimatif de 91 328 euros TTC sans aucun frais de gestion, d'impression et de livraison avec une remise annuelle d'un pour cent sur le montant total des titres commandés. Monsieur le maire rappelle que la collectivité participe à hauteur de 50% soit un montant estimatif annuel de 45 664 euros TTC. Les 50% restant sont prélevés sur les traitements des agents qui adhèrent au dispositif.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer le marché de prestation de services avec le prestataire retenu groupe Chèque Déjeuner. (Votants :17, pour : 17)

2. AVENANT N°3 RELATIF AU MARCHÉ DE TRAVAUX «RÉNOVATION DES GALERIES À PLAGNE CENTRE - LOT 14- ASCENSEUR»

Monsieur le maire explique qu'il convient de modifier (pour gain de place) le système électrique de l'ascenseur prévu au niveau de la place de la cheminée en ascenseur hydraulique. Il propose ainsi d'approuver, par avenant, cette modification qui engendre une plus-value de 33 470,00 euros HT portant le marché du lot 14 à 204 320,00 euros HT (soit 42,63% d'augmentation par rapport au montant initial du marché).

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer l'avenant n°3 au marché «rénovation des galeries de Plagne Centre - lot 14 Ascenseurs» (Votants : 17, pour : 17)

Urbanisme

1. CONVENTION ENTRE L'HÔTEL LES DEUX DOMAINES ET LA COMMUNE DE MACOT LA PLAGNE

Monsieur le maire rappelle le projet de sentier piéton entre les stations de Belle Plagne et de Plagne Bellecôte. Une partie de ce sentier traverse des parcelles appartenant à l'hôtel les Deux domaines à Belle Plagne. Pour ce faire, il convient de passer une convention avec les propriétaires pour une durée de 11 ans (en lien avec la convention d'aménagement touristique de l'hôtel). Monsieur le maire ajoute que cette occupation sera compensée par un reboisement d'une trentaine d'arbres pour un montant de 2308 euros HT.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la convention citée ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 17, pour : 17)

2. ATTRIBUTION D'UNE AIDE AU TITRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'une demande de subvention a été faite par un administré au titre de la protection de l'environnement et de la promotion des nouvelles énergies pour la réalisation d'un chauffe eau solaire.

Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention d'un montant de 150 euros suite à la demande d'un administré. (Votants : 17, pour : 17)

3. CONVENTION DE SERVITUDE RÉSEAU ERDF - BTA RÉSERVOIR DE LA BAGNAZ

Dans le cadre du projet d'installation d'UV pour le traitement de l'eau sur le réservoir de La Bagnaz, madame Sylvie MAITRE explique qu'il convient d'instituer une servitude de passage des câbles d'alimentation pour la mise en place de l'alimentation basse tension dudit réservoir.

Pour cela, une convention portant institution de servitudes au titre de l'alimentation Bta du réservoir de la Bagnaz, sous le chemin rural de la Perrière à Chacruet doit être passée avec ERDF.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la convention citée ci-dessus dans les conditions présentées. (Votants : 17, pour : 17)

4. CONVENTION DE SERVITUDE RÉSEAU ERDF - BTA RÉSERVOIR DU VILLARD DE SANGOT

Dans le cadre du projet d'installation d'UV pour le traitement de l'eau sur le réservoir du Villard de Sangot, madame Sylvie MAITRE explique qu'il convient d'instituer une servitude de passage des câbles d'alimentation pour la mise en place de l'alimentation basse tension dudit réservoir.

Pour cela, une convention portant institution de servitudes au titre de l'alimentation Bta du réservoir du Villard de Sangot, sous le chemin rural doit être passée avec ERDF.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la convention citée ci-dessus dans les conditions présentées. (Votants : 17, pour : 17)

5. CONVENTION DE SERVITUDE RÉSEAU ERDF - BTA RÉSERVOIR DE PLAN GAGNANT

Dans le cadre du projet d'installation d'UV pour le traitement de l'eau sur le réservoir du Plan Gagnant, madame Sylvie MAITRE explique qu'il convient d'instituer une servitude

de passage des câbles d'alimentation pour la mise en place de l'alimentation basse tension dudit réservoir.

Pour cela, une convention portant institution de servitudes au titre de l'alimentation Bta du réservoir de Plan Gagnant, sous le chemin rural et pour partie dans la parcelle section M n°1190 doit être passée avec ERDF.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la convention citée ci-dessus dans les conditions présentées. (Votants : 17, pour : 17)

Ajout à l'ordre du jour

1. PRISE EN CHARGE INDEMNITÉS POUR ACCOMPAGNATEURS AU SÉJOUR CLASSES DE DÉCOUVERTES ECOLE DE MACOT

Madame Sylvie Maitre rappelle les séjours de classes de découvertes des 4 classes du groupe scolaire de Macot chef lieu. Afin d'encadrer ces séjours, il a été nécessaire de recruter quatre accompagnateurs. Lors d'une réunion préalable entre les enseignants, l'association des parents d'élèves et la mairie, madame Sylvie MAITRE précise qu'il avait été convenu que la mairie prenne en charge le versement d'une indemnité de 219,44 euros brute (soit 200 euros nette) pour chaque accompagnateur.

Le conseil municipal autorise le versement d'une indemnité de 219,44 euros brute (soit 200 euros nette) à chacun des accompagnateurs. (Votants : 17, pour : 17)

2. CONVENTION D'OCCUPATION PRIVATIVE DU DOMAINE PUBLIC AVEC UN PRESTATAIRE D'ACTIVITÉS SPORTIVES ET DE LOISIRS

Monsieur Bernard AUBONNET présente la demande du club La Plagne Eaux Vives, représenté par sa présidente, madame Brigitte GELLOZ, de pouvoir organiser une animation temporaire d'initiation kayak pendant la saison estivale sur le lac vert.

Monsieur Bernard AUBONNET propose d'autoriser cette animation sur le lac vert pour la période fixée du 02 juillet au 31 août 2013 en contrepartie d'une redevance de 250 euros.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la convention d'occupation privative du domaine public concernant le prestataire d'activités sportives et de loisirs précité dans les conditions énoncées. (Votants : 17, pour : 17)

3. CONVENTION D'OCCUPATION PRIVATIVE DU DOMAINE PUBLIC AVEC UN PRESTATAIRE D'ACTIVITÉS SPORTIVES ET DE LOISIRS

Vu la demande de la société Caradiboï pour l'implantation temporaire d'une activité sportive et de loisirs, dénommée «dirt monster» pendant la saison estivale 2013, monsieur Bernard AUBONNET propose de mettre à disposition un terrain avec sentier Vtt entre Belle Plagne et Plagne Bellecôte. Il est donc nécessaire de réaliser une convention d'occupation du domaine public pour la période du 02 juillet 2013 au 31 août 2013. Monsieur Bernard AUBONNET indique qu'une redevance de 250 euros sera demandée en contrepartie.

Le conseil municipal approuve la convention citée ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 17, pour : 17)

Questions diverses

LISTE MAPA

Monsieur le maire présente la liste des marchés publics < 90 000 euros HT passés depuis le dernier conseil municipal (cf voir tableau).

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VERSANTS D'AIME

Monsieur le maire informe l'assemblée que le conseil municipal de la Côte d'Aime a voté défavorablement la délibération concernant la répartition des sièges au sein de la Communauté de communes des Versants d'Aime. Il fait part de son regret car l'ensemble du conseil communautaire avait répondu positivement à la dernière proposition (Rappel : Aime : 8 délégués, Bellentre : 3, La côte d'Aime : 2, Granier : 1, Landry : 3, Macot La Plagne : 6, Montgirod : 1, Peisey : 3, Valezan : 1).

Ce vote défavorable fait suite au souhait du conseil municipal de la Côte d'Aime d'avoir un siège de plus.

Monsieur le maire fait part de son refus de revenir sur la proposition validée à l'unanimité lors des nombreux bureaux et conseils communautaires. Il rappelle que les communes supports de stations sont celles qui amènent les recettes les plus conséquentes à l'intercommunalité et qu'il est important de le prendre en compte.

Il précise que le Préfet a pris en compte la décision de la Côte d'Aime. Ainsi, au cas où aucun accord ne serait trouvé, le Préfet fera appliquer les textes qui s'appuient sur une répartition selon la population permanente.

Il souhaite connaître l'avis des élus de Macot La Plagne.

Monsieur Michel BORLET est tout à fait d'accord avec monsieur le maire et trouve déplacé la réaction de la Côte d'Aime surtout si on compare les participations financières à l'intercommunalité.

Madame Sylvie MAITRE rappelle que le budget de l'intercommunalité est calculé sur la population DGF (avec résidences secondaires) et ne voit pas pourquoi la répartition des sièges serait fixée selon la population permanente.

Monsieur Bernard AUBONNET souligne l'importance de se battre pour conserver le plus grand nombre de sièges pour la commune de Macot La Plagne car l'intercommunalité va prendre de plus en plus d'importance dans les années à venir. Le conseil municipal confirme son vote concernant la répartition des sièges au sein de la communauté de communes des versants d'Aime : Aime : 8, Bellentre : 3, La côte d'Aime : 2, Granier : 1, Landry : 3, Macot La Plagne : 6, Montgirod : 1, Peisey : 3, Valezan : 1, et charge monsieur le maire de le défendre auprès du conseil communautaire.

ADHÉSION AU SITE AGORASTORE - VENTE AUX ENCHÈRES.

Monsieur le maire informe le conseil municipal de l'adhésion de la commune au site Agorastore.fr dédié à la vente du matériel d'occasion des organismes publics, collectivités et entreprises par le biais d'enchères publiques en ligne.

ECHANGE DE TERRAIN MAX BRIANÇON MARJOLLET

Madame Sylvie MAITRE rappelle que la commune a construit une chambre d'eau sur une partie du terrain de monsieur Max BRIANÇON MARJOLLET situé à Mont Pelaz sans son accord. Aujourd'hui, il propose d'échanger ce terrain avec une partie d'un chemin rural qui passe devant sa propriété située

à La Perrière. Monsieur le maire précise que le chemin traverse cette propriété.

Madame Sylvie Maitre informe les élus que le coût du déplacement de la chambre serait de l'ordre de 6 000 euros.

Elle propose de vendre à monsieur Max Briançon Marjollet le terrain situé à La Perrière (chemin rural : après enquête de déclassement) à 50 euros le m² puisqu'il est situé en zone constructible en échange de l'achat du terrain de Mont Pelaz à 1 euros le m².

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN souhaiterait qu'une convention soit établie.

Monsieur le maire explique qu'il est demandé aux élus seulement un accord de principe. La délibération avec une convention précisant les modalités de l'échange sera proposée lors d'un conseil municipal si les élus le souhaitent.

Le conseil municipal donne son accord pour que les services travaillent sur cet échange.

CINÉMA DE PLAGNE CENTRE

Monsieur le maire informe qu'il souhaite que les élus se positionnent sur le devenir du cinéma de Plagne Centre.

Monsieur le maire rappelle que le loyer plus les charges s'élèvent à 51 000 euros par an environ (32 000 euros de loyers, 14 000 euros de charges de copropriétés et 5 000 euros de taxes foncières).

Afin de pouvoir exploiter cette salle, quelques travaux sont à réaliser : 80 000 euros d'achat de matériel numérique (possibilité de subvention à hauteur de 80%), 30 000 euros pour le désenfumage du cinéma, 20 000 euros pour la reprise du mobilier. L'accès aux handicapés devra être réalisé également. Monsieur le maire propose de signer un bail 3,6,9 ans afin de réaliser une opération transitoire en attendant de trouver le lieu adéquate pour la construction d'un complexe cinéma et autres activités en pleine propriété.

Sachant que cette solution est provisoire, certains travaux pourront être reportés puisqu'ils ne sont obligatoires qu'à partir de 2015 (accessibilité).

Monsieur le maire rappelle l'importance de proposer aux touristes un panel important d'activités après-ski. Il ajoute que la commune d'Aime s'est engagée à participer financièrement à l'opération car la station de Plagne Aime 2000 ne possède plus de cinéma.

Monsieur David ALLEMOZ attire l'attention sur les coûts de fonctionnement que génère la multiplication des offres de même type. Il suggère plutôt de réfléchir sur un projet d'ensemble qui répond à la demande de la clientèle. Monsieur David Allemoz rappelle que la piscine de Plagne Centre est non-utilisée et que la structure pourrait servir à un projet plus complet (bowling, patinoire, cinéma...).

Madame Sylvie MAITRE appuie les propos de monsieur David ALLEMOZ en ajoutant que l'utilisation des locaux du cinéma de Plagne Centre avec un investissement minimum permettra au conseil municipal de réfléchir sur un vrai projet tout en répondant rapidement à une demande de la clientèle.

Monsieur Bernard AUBONNET attire l'attention des élus sur la nécessité de proposer différentes activités, même si elles ne sont pas rentables. La réalisation d'un nouveau projet prend un certain temps, et il est important de ne pas pénaliser la clientèle durant cette période. L'utilisation de la salle de Plagne Centre comme cinéma, salle de spectacle... est un bon compromis dans l'attente d'une structure plus appropriée. Il ajoute que cela permettrait également de donner des orientations aux élus pour bâtir un complexe adapté aux besoins de la clientèle.

Monsieur Bernard AUBONNET insiste sur le fait que la commune de Macot La Plagne est devenue l'aménageur de la station.

Monsieur David ALLEMOZ n'est pas contre la proposition faite par monsieur le maire, il dit juste qu'il est important de réfléchir sur un projet regroupant plusieurs prestations dans des locaux appartenant à la commune afin de gérer et minimiser les coûts.

Dans le cadre du projet Optimus lancé par le Syndicat intercommunal de la Grande Plagne, monsieur Bernard AUBONNET indique que les communes travaillent justement dans ce sens afin de mutualiser les équipements et les coûts.

Monsieur Michel BORLET pense que la commune doit absolument prendre des risques et se lancer dans un projet audacieux et complet qui résoudrait les différents problèmes rencontrés comme le stationnement, le cheminement piéton et les animations. Il ajoute que la concurrence au niveau des stations d'hiver comme d'été est importante et que le maintien de la station de La Plagne dans les meilleures ne peut que passer par des investissements importants.

Madame Sylvie MAITRE souligne que le lancement d'un tel projet entraîne obligatoirement pour la commune des emprunts. Il faudrait alors que les élus soient prêts à y recourir.

Monsieur Nicolas BRIANCON MARJOLLET demande le taux de fréquentation du cinéma de Plagne Bellecôte.

Monsieur Bernard Aubonnet présente les entrées en moyenne par jour pour cet hiver : 93 le mercredi, 105 le jeudi, 56 le vendredi, 34 le samedi, 33 le dimanche, 53 le lundi et 84 le mardi ce qui fait 458 entrées environ par semaine.

Il ajoute que 60 000 euros de recettes avaient été prévus, le montant pour l'hiver est de 57 000 euros.

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN souhaiterait connaître le bilan de l'année pour le cinéma de Plagne Bellecôte ainsi que le montant du déficit.

Monsieur Bernard Aubonnet répond que le bilan n'est pas encore réalisé puisqu'il reste encore l'été.

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN pense que l'ouverture d'un cinéma à Plagne Centre va entraîner une diminution de fréquentation à Plagne Bellecôte et augmenter le déficit.

Monsieur le maire et monsieur Bernard AUBONNET ne sont pas d'accord car ils font remarquer que la clientèle a plutôt tendance à rester sur le même secteur et à ne pas utiliser les navettes pour changer de bassin comme on pourrait le croire. Concernant Plagne Centre, monsieur Robert ASTIER fait remarquer que ce local aurait besoin également d'une rénovation et demande si le budget est prévu.

Madame Sylvie MAITRE répond que l'objectif est de réaliser le minimum d'investissement pour ne pas perdre l'activité. Elle ajoute que les services travailleront sur un budget dès que le

conseil municipal aura donné son accord de principe.

Monsieur le maire insiste sur la décision à prendre ce soir afin de pouvoir donner un avis favorable ou non aux propriétaires et ensuite de travailler sur le projet pour que le cinéma puisse ouvrir en début d'hiver.

Le conseil municipal donne son accord de principe pour travailler sur la reprise pour l'hiver 2013-2014 du cinéma de Plagne Centre. (pour : 13, abstention : 2, Jean Marie Germain et Robert Astier, contre : 2, Joël Ougier Simonin et René Alamand.)

SMITOM - USINE D'INCINÉRATION DE VALEZAN

Suite au dernier compte rendu du SMITOM et aux articles parus dans la presse, monsieur Paul Broche souhaite avoir des explications sur le devenir de l'usine.

Monsieur le maire indique qu'une réunion a été organisée au SMITOM en présence de Savoie déchets et des collectivités concernées suite aux articles publiés dans la presse.

La décision prise est la suivante :

L'adhésion à Savoie Déchets se fera par le biais d'une charte, le temps de travailler sur le transfert de compétence «traitement» et les modifications de statuts y afférents.

Des réunions seront organisées durant l'été et l'automne pour travailler sur ce dossier. L'objectif est de ne pas reconstruire une nouvelle usine à Valezan et aux Brévières.

FACTURATION DISTRIBUTION DE L'EAU LA PLAGNE

Monsieur Michel BORLET fait part de la demande d'admis- trés habitant au HLM de La Plagne pour l'application d'un tarif spécial concernant la distribution de l'eau sur ce secteur. Monsieur le maire explique qu'il est seulement possible d'avoir deux tarifs sur une même commune si le gestionnaire et le service sont différents.

TENNIS MACOT LA PLAGNE

Monsieur David ALLEMOZ fait part de la plainte de joueurs vis à vis du manque de civilités de certaines personnes sur les courts de tennis de Macot La Plagne. Monsieur David Allemoz explique que ces joueurs préféreraient payer un droit d'entrée mais pouvoir jouer quand ils le souhaitent.

Monsieur David ALLEMOZ demande s'il est éventuellement possible de prendre un arrêté réglementant les courts de tennis. Monsieur le maire prend acte de la demande.

LISTE DES MARCHÉS ATTRIBUÉS < 90 000 € HT

Procédure	Objet	Titulaire	Montant HT	Montant TTC
MAPA13/06	Sécurisation par traitement Ultra Violet de la distribution d'eau potable de trois réservoirs	VEOLIA	44 409,53 €	53 113,80 €

P ERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS EN 2013

N° PC	DEMANDEUR	ADRESSE TRAVAUX	TRAVAUX
07315013M1007	SAP	La Lovatière	extension bâtiment
07315007M1033/02	M MME ARPIN FRANCK	Belle Plagne Carlina	Extension bar de l'hôtel
07315013M1002	INDIVISION ARPIN	Belle Plagne Carlina	Extension de l'hôtel
07315013M1009	MAROU-D-MINGEON GWENDOLINE	Les Charmettes	Réhabilitation d'une grange
07315013M1010	GONTHIER - CHARNAY	Plan Gagnant	Extension chalet

SEBA BETON ON FIRE 17 - 18 août 2013

La Plagne prépare activement cette 2ème édition du SEBA Beton on Fire! A la demande des riders désireux de rouler encore plus sur la piste, deux jours de training camps ont été programmés (15 & 16 août) avant les compétitions du week end (17 & 18 août). Le village d'animation en place dans le virage 16 de la piste sera lui aussi étoffé, afin d'accueillir toute la communauté



des sports à roulettes (clubs sportifs, marques de matériel, fabricants d'engins, partenaires). L'entrée pour les spectateurs est totalement gratuite! Ne ratez donc pas ce rendez-vous de l'extrême!
<http://www.betononfire.fr/>



URBAN PLAGNE ESTIVAL 19 -22 août 2013

Pour son 9e anniversaire, Urban Plagne Estival vous offre une journée supplémentaire en passant de 3 à 4 jours d'animation. Les nouveautés : en ouverture de l'événement, la Plagne accueillera une étape du World

Skate Cross Series (sur le principe du skicross : 4 rollers au départ pour effectuer un parcours dans l'Urban Park, le premier à passer la ligne se qualifie !) et les têtes brûlées pourront tester la toute nouvelle rampe de lancement de 6m de haut pour atterrir en toute sécurité sur le big air bag ! Le principe de l'événement reste fidèle à lui-même : de nombreuses activités en initiations gratuites et des contests de skateboard, Bmx flat et street ! <http://www.urbanplagne.com/v2.1/>

L'Association des Parents d'Elèves de Macot chef lieu envisage d'organiser un vide-grenier dans Macot, devant les maisons, dans l'idée d'un "grand chambardement" à la Canadienne dans le courant du mois de septembre.

Sous couvert de l'association des Parents d'Elèves de Macot et contre 5 euros, vous pourrez en toute légalité vendre tout ce que vous souhaitez devant votre porte (meubles, bibelots, véhicules, machines,

jouets, vélos, skis ...).

L'APE profitera aussi de cette journée pour proposer buvettes, gâteaux, jeux, maquillage Afin de créer une animation et attirer du monde. Inscription avant le 10 septembre **par email : apemacot@orange.fr ou par tél. 06 12 54 18 59 ou dans la boîte à lettres de l'APE (sous le groupe scolaire)**



LES JEUDIS D'AIME

concert au théâtre de verdure tous les jeudis du mois de juillet et d'août.

Programme sur www.aime-savoie.com ou au 04.79.55.67.00

STAGE DE DANSE 15H À 18H

Du 4 au 11 août 2013 -

Plagne Bellecôte

salsa, Bachata, rock, swing.

Tél. 06 64 90 48 34 - 7 euros/pers

FÊTE DE L'ALPAGE

Dimanche 11 août 2013 -

Dou du Praz

Renseignements : 04.79.09.02.01 -

Maison du tourisme

FÊTES MUSICALES DE SAVOIE

MARDI 13 AOÛT 2013 À 21H

Eglise Saint Nicolas - Macot La Plagne chef lieu

Quatuor de Violoncelles Rastelli

Oeuvres de Moussorgsky, Fauré, Villa-Lobos et Piazzolla

Renseignements et réservations : fêtes musicales de Savoie 06 81 19 36 36 ou www.fetesmusicalesdesavoie.com

STAGE DE DANSE AVEC NUTS

Du 14 au 18 août 2013

Plagne Bellecôte de 10h à 17h

salsa cubaine, afro cubain, hip-hop -

Tél : 04.79.09.01.83 - 1 cours : 5 euros/ cours :

23 euros/ 10 cours : 45 euros.

FÊTE DE PLAGNE CENTRE

**69ÈME COMMÉMORATION
DU PARACHUTAGE DE LA PLAGNE**

Le Jeudi 15 août 2013

10h30 - messe

11h15 - commémoration au monuments aux morts de Plagne Centre

SEBA BETON ON FIRE

SAMEDI 17 ET DIMANCHE 18 AOÛT 2013

Piste Olympique de bobsleigh de La Plagne

CIME EN SCÈNE

MARDI 06, 13 ET 20 AOÛT 2013

(report en cas de mauvais temps, le 08 et 22 août)

Nouvelle animation été 2013

Grande Rochette - Plagne Centre

10h30 : 1ère démonstration du spectacle des Rapaces sur la place du Chaudron à Plagne Centre

- 11h30 à 12h30 : Ouverture du Funiplagne

pour la montée à la Grande Rochette

- Dès 12h : Apéritif offert - Déjeuner (prévoir votre pique nique) - animation musicale et savoyarde

- 13h15 : Présentation des oiseaux et du panorama

- 14h : Spectacle Cimes en Scène : Les Rapaces du Léman

Tarifs (Montée au Funiplagne et spectacle) :

- Enfant de - de 10 ans gratuit

- De 10 à 14 ans : 5.00€ (ou 10 unités Pass Plagne)

- 15 ans et + : 15.00€ (ou 30 unités Pass Plagne)

- Supp. pour un détenteur d'un forfait 6 jours ou saison : 10.00€ (ou 20 unités Pass Plagne)

En vente à la Maison du Tourisme et dans les Points Informations

URBAN PLAGNE FESTIVAL

Du 19 août au 22 août 2013

Urban Park de Plagne Bellecôte.

PLAN DE VILLE MACOT CHEF LIEU

Les plans de Macot chef lieu ont été mis à jour.

Une distribution en boîte à lettres a été réalisée début juillet. Pour les personnes qui ne l'ont pas reçu, des exemplaires sont disponibles à l'accueil de la mairie et à la salle omnisports de Plagne Centre.

EXPOSITION BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque (site de Macot et site de La plagne) accueillera, en juillet et août, les oeuvres de certains artistes faisant partie de la route des Vingts (organisée par la maison des arts).

renseignement : 04.79.09.73.76

PAPIER D'IDENTITÉ

Pensez à vérifier la validité de vos papiers d'identité car le délai pour renouveler une carte d'identité est de 3 à 5 semaines. Même délai pour une première carte.